

FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES

V2 du 15/09

www.finaledesrallyes2016.com

FFSA
COUPE DE FRANCE **RALLYE**



2016 LUNEVILLE

14-15-16 Octobre 2016



REGLEMENT

@climittideberre



ADRESSES	1
PROGRAMME	2
ORGANISATION	4
ELIGIBILITÉ	7
VERIFICATIONS	7
ASSURANCE	7
CONCURRENTS	8
VOITURES	9
PUBLICITÉ	10
INFRASTRUCTURES	10
DEROULEMENT DU RALLYE	11
RECLAMATION/APPEL	11
CLASSEMENT	12
PRIX	13

FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2016

LUNEVILLE (54300) – DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

Du 14 au 16 octobre 2016

Comité Régional du Sport Automobile Lorraine Alsace

Ce règlement particulier complète le Règlement Standard des Rallyes Français et le Règlement de la Finale de la Coupe de France des Rallyes et de la Coupe de France des VHC. Les Rallyes Français sont organisés conformément au Code Sportif International et de ses annexes, aux Règlements de la Fédération Française du Sport Automobile.

La Finale de la Coupe de France des Rallyes est réservée aux pilotes qualifiés selon le règlement de la coupe de France des Rallyes.

■ ADRESSES :

Secrétariats :

Comité Régional Du Sport Automobile Lorraine-Alsace
13 rue Jean Moulin **54510 Tomblaine**
Tél : 03 83 18 87 94 / Fax : 03 83 18 87 95

Asa Stanislas
64 rue de Viller **54300 Lunéville**
Tél : 03 83 74 20 03

Accueil des officiels et presse :

Centre Erckmann
2 Cours de Verdun, **54300 Lunéville**

P.C. Course, et Affichage officiel :

Cour du Château de Lunéville
13 Place de la 2ème Division de Cavalerie **54300 Lunéville**

Retrait des Roadbooks/Vérifications Administratives Préliminaires :

Asa Stanislas
64 rue de Viller **54300 Lunéville**
Tél : 03 83 74 20 03

Vérifications Administratives & Techniques :

La Halle à Grains
3-5 Quai de l'Île Saint-André, **54300 Lunéville**

Salle de Presse :

Cour du Château de Lunéville
13 Place de la 2ème Division de Cavalerie **54300 Lunéville**

Remise des prix :

Centre Erckmann
2 Cours de Verdun, **54300 Lunéville**

Podiums de départ et d'arrivée, regroupements, parc fermé (gardé) :

Cour du Château de Lunéville
13 Place de la 2ème Division de Cavalerie **54300 Lunéville**

Parc d'assistance, Village des Comités Régionaux et Village Exposants :

Avenue de Lattre de Tassigny
54300 Lunéville

I. PROGRAMME

Lundi 29 Aout 2016 : Parution du règlement (sites internet) et envoi dans les comités régionaux.

Jeudi 15 Septembre 2016 : Publication des qualifiés (www.ffsa.org) et ouverture des engagements.

Lundi 26 Septembre 2016 à minuit : Clôture des engagements.

Les demandes d'engagements devront être envoyées par les concurrents à leur Comité Régional de rattachement avant le Samedi 24 Septembre 2016 qui les transmettra (par pli recommandé) au secrétariat du CRSA Lorraine Alsace dans les délais prévus.

Vendredi 7

Prise des roadbooks Enregistrement pour les reconnaissances Vérifications administratives préliminaires	17H -20H	Asa Stanislas Maison des Associations 64 rue de Viller - 54300 LUNEVILLE
---	----------	--

Samedi 8

Prise des roadbooks Enregistrement pour les reconnaissances Vérifications administratives préliminaires	08H-13H	Asa Stanislas Maison des Associations 64 rue de Viller - 54300 LUNEVILLE
---	---------	--

Reconnaisances 08H30 - 18H

Dimanche 9

Prise des roadbooks Enregistrement pour les reconnaissances Vérifications administratives préliminaires	08H-13H	Asa Stanislas Maison des Associations 64 rue de Viller - 54300 LUNEVILLE
---	---------	--

Reconnaisances 08H30 - 18H

Mardi 11

Prise des roadbooks Enregistrement pour les reconnaissances Vérifications administratives préliminaires	17H -20H	Asa Stanislas Maison des Associations 64 rue de Viller - 54300 LUNEVILLE
---	----------	--

Mercredi 12

Reconnaisances	08H30 - 18H	
Ouverture du parc d'assistance	14H	Avenue de Lattre De Tassigny 54300 LUNEVILLE

Jeudi 13

Reconnaisances	08H30 - 18H	
Ouverture du village des comités	14H	Avenue de Lattre De Tassigny 54300 LUNEVILLE
Accueil des officiels / accréditations	14H	Centre Erckmann, Cours de Verdun, 54300 LUNEVILLE
Vérifications Administratives complémentaires	14H - 22H	La Halle à Grains
Vérifications Techniques	14H15 - 22H15	1 Quai de l'Île Saint-André 54300 LUNEVILLE
Ouverture de la salle de presse	14H	13 Place de la 2ème Division de Cavalerie Cour du Château 54300 LUNEVILLE
Conférence de presse	16H	
Mise en parc fermé	14H15 - 22H45	
Affichage des concurrents admis au départ et des heures et ordre des départs	23H30	

Vendredi 14

Départ 1ère étape section PI	12H30	
Affichage des heures et ordre de départ de la 2ème section	17H	
Départ de la 2ème section	17H36	13 Place de la 2ème Division de Cavalerie Cour du Château 54300 LUNEVILLE
Arrivé de la 1ère étape	20H38	
Publication classement partiel, heure et ordre des départs de la deuxième étape	24H	

Samedi 15

Départ de la 2ème étape	08h00	13 Place de la 2ème Division de Cavalerie Cour du Château 54300 LUNEVILLE
Arrivé de la 2ème étape	18H15	

Dimanche 16

Remise des Prix	10H00	Centre Erckmann, Cours de Verdun, 54300 LUNEVILLE
------------------------	--------------	--

2 sessions reconnaissances sont proposées. Il n'est en aucun cas possible de panacher.

Session 1 : 8/9 Octobre Session 2 : 12/13 Octobre

Briefing de la direction de course et des véhicules d'encadrement :

Jeudi 13 Octobre à 18H00.

1ère réunion du collège des commissaires sportifs :

Jeudi 13 Octobre à 19H00.

Les dates et heures des autres réunions seront affichées au tableau d'affichage officiel.

Mise en parc fermé :

Jeudi 13 Octobre immédiatement après avoir passé les vérifications techniques.

Affichage des concurrents admis au départ et des heures et ordre des départs de la 1ère étape :

Jeudi 13 Octobre 23H30.

Les horaires des vérifications seront publiés sur le site Internet (aucun envoi par courrier) :

www.finalesdesrallyes2016.com

Il en sera de même pour les listes des engagés, la liste avec les numéros, pour toutes les informations, communiqués, règlements et additifs.

Prologue de positionnement (PI FFSA) :

A partir de 13H24, départ de la première étape par ordre croissant des numéros(*)

* Ce prologue est destiné à établir un ordre de départ de la deuxième section en tenant compte des temps réalisés dans la PI FFSA, hors pénalités. Par contre ces éventuelles pénalités seront prises en considération pour l'établissement du classement.

Départ de la 2ème section à 17h36 (Sortie du parc de regroupement).

Arrivée de la 1ère étape à 20h38 (Entrée parc fermé fin d'étape).

Publication classement partiel, affichage des heures et ordre des départs de la 2ème étape : 24H.

Départ de la 2ème étape à 8h00 (Sortie du parc fermé).

Arrivée de la 2ème étape à 18h15 (CH avant Podium).

Affichage du classement officiel provisoire :

au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au CH avant le podium.

Remise des prix :

à 10h00 (ouverture des portes à 9h30).

Tout concurrent absent à la remise des prix perdra le bénéfice de celle-ci.

Tenue correcte exigée.

Obligation pour le Vainqueur de la Finale de la Coupe de France des Rallyes 2016 et le Vainqueur de la Finale de la Coupe de France des Rallyes VHC 2016 de mettre leur voiture de course respective à disposition de l'organisation au plus tard une heure après l'ouverture du Parc Fermé de fin de 2ème étape.

JEUDI 13

VENDREDI 14

SAM. 15

DIM. 16

■ IP. ORGANISATION

La Fédération Française du Sport Automobile, le Comité Régional du Sport Automobile Lorraine Alsace (LA), en collaboration avec l'ASA Stanislas en qualité d'organisateur administratif, avec la collaboration de toutes les ASA du Comité Régional, organisent la FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES et la FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC qui auront lieu du 14 au 16 Octobre 2016 à LUNEVILLE (54300), Département de Meurthe et Moselle, Région Grand Est.

Le présent règlement a été approuvé par la FFSA le 08/09/2016 par le permis d'organisation FFSA numéro N°832.

Comité d'Organisation :

Président : Jacques CLEMENT, Président du CRSA LA
Vice-Présidents : COUSIN Bernard et BIDAL Jean-Charles
Coordinateur du Rallye : LANDAIS Vincent
Trésorière : PEUREUX Odile
Responsable Parcours : GERARD Aurélien

Comité d'honneur :

Président de la Région GRAND EST : Philippe RICHERT
Président du Conseil Départemental de Meurthe & Moselle : Mathieu KLEIN
Député Maire de Lunéville : Jacques LAMBLIN
Président de la FFSA : Nicolas DESCHAUX
Président de la Commission de la Coupe de France des Rallyes :
Monsieur et Madames les Maires des communes traversées.

Organisation technique :

ASA STANISLAS, 64 rue de Viller - 54300 LUNEVILLE représentée par son président Claude BRANDENBERG.

■ I. IP OFFICIELS

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

Président
Membres

Jean Claude CRESP
Josy MARTIN
Fabien ZYCH

Secrétaire

Corinne CLAUDEL

DIRECTION DE COURSE :

Directeur de Course :
Directeur de Course Adjoint et vérifications:
Adjoints à la DC

Gilbert GIRAUD
Jean Marc ROGER
Sylvie ZYCH
Jannick DAUBIGNE
Gérard PLISSON

DC parcs regroupement, fermé et assistance

Alain ANGELMANN

DC PI et ES1/3/6
Adjoint DC ES PI et ES1/3/6

Franck MADER
Jean Jacques SICHLER

DC ES2
Adjoint DC ES2

Martial PEUGEOT
Michel LEONATE

DC ES4/7
Adjoint DC ES4/7
DC Inter ES4/7
Adjoint DC Inter ES4/7

Mickael LACHERE
Fabrice VAN WONTERGHEM
Jean Pierre LACROIX
à désigner

DC ES5/8
Adjoint DC ES5/8

Martial PEUGEOT
Michel LEONATE

Tricolore

Francis ROMBOURG
Michel BOUIN

Damier

Jean WAMBACH

Médecin – Chef

Jean-Paul DIDELOT

COMMISSAIRES TECHNIQUES :

Responsable
Commissaire Techniques Adjoint
Commissaires Techniques

Christian BONIN
Christian PERROT

Daniel CHOLEY
Hervé CUNY
Gérard PROTOIS
Emile TENA
Bernard FOURNIERE
Michel LORRAIN
Michel SALTZMANN
Daniel MAILLOT
Denis DERCHE

RELATIONS CONCURRENTS :

Responsable
Relations Concurrents

Philippe AGOSTINIS
Aurélie FERNANDES
Fabienne SCHOELLER
Aurélie KIRMANN

PRESSE :

Responsable Salle de Presse
FFSA

Marc HENRY
Matthieu ANNE

JUGES DE FAIT :

Responsables

Jean-Jacques HUBER
Denis HUSTACHE
Elisabeth LOUIS
Serge STANEK

Tous les officiels désignés dans le règlement particulier de ce rallye, à l'exception du collège des commissaires sportifs sont également désignés comme juges de faits.

Chargé de la publicité

Gérald LAURENT

Informatique

PATRICK SOFT

Radio

JVE

Responsable remise des prix

**Didier OHMER
Maxime BOURGUIGNON
Maryline EYERMANN**

Responsable Chronométrage

Gérard PEUREUX

Responsable Affichage

Gérald LAURENT

Speakers

**Philippe SOING
Didier OHMER**



■ I.2P. ELIGIBILITE

La Finale de la Coupe de France des Rallyes (FCFR) est réservée aux pilotes qualifiés selon le Règlement de la FFSA.

Le vainqueur de la Finale sera vainqueur de la Coupe de France des Rallyes 2016. La date de fin de qualifications est fixée au 11 septembre 2016.

■ I.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives préliminaires : Elles seront effectuées obligatoirement à la prise du roadbook (ASA Stanislas). Les concurrents devront présenter les permis de conduire originaux du pilote et du copilote, les licences originales du pilote et du copilote en cours de validité, accompagnées d'une copie de ces documents ainsi que la copie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture engagée.

Une fois les vérifications effectuées et conformes, ils recevront les stickers nécessaires qui devront être apposés sur la voiture de course avant leur passage aux vérifications techniques.

Vérifications : elles auront lieu à la Halle à Grains, 3-5 Quai de l'Île Saint-André, 54300 Lunéville; le jeudi 13 Octobre 2016 :

14h00 à 22h00 (administratives complémentaires)

14h15 à 22h15 (techniques).

Chaque concurrent devra se présenter à l'heure prévue par leur convocation (pointage en avance non autorisé, pointage en retard pénalisé selon les prescriptions générales FFSA article V. A)

Les horaires de convocation seront disponibles sur le site internet de la Finale :

www.finalesdesrallyes2016.com

Vérifications techniques finales : elles auront lieu à Poids Lourds Lorraine TP au 14 Rue Bernard Palissy - 54300 Chanteheux.

Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60,00€ TTC.

■ 2P. ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une police d'assurance couvrant la responsabilité civile d'organisateur conformément au Code du Sport.

■ 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1P.

Les pilotes qualifiés devront envoyer le bulletin d'engagement à leur Comité Régional de rattachement **avant le SAMEDI 26 Septembre 2016 à minuit.**

Ne pourront être pris en considération que les demandes d'engagement :

- parvenues dans les délais.
- **correctement remplies. EN LETTRE MAJUSCULES.**
- accompagnées de tous les documents demandés aux articles ci-dessous.
- obligatoirement accompagnées du montant des droits d'engagement.
(aucun engagement ne sera pris en compte sans les droits d'engagement).

La liste des engagés sera mise à jour sur le site de la Finale.

3.1.2P.

Le nombre d'engagés ne pourra dépasser le total de pilotes qualifiés.

3.1.3P.

Les droits d'engagement sont fixés à 375€. Les chèques seront obligatoirement établis à l'ordre de La Finale des Rallyes 2016 ASA Stanislas. Les publicités facultatives ne sont pas rachetables.

3.1.4P.

Les demandes d'engagement devront être accompagnées :

- Des renseignements sur le véhicule utilisé lors des reconnaissances.
- Des photos (format identité) récentes, claires et nettes (pas de copies) du pilote et du copilote (Avec le nom au dos).
- Du palmarès selon l'annexe à remplir.

3.2P. PILOTE

Seul le pilote qualifié pour la Finale sera autorisé à piloter sur les épreuves spéciales. S'il s'avère que ce n'est pas le cas, il sera exclu de la Finale par le collège des commissaires sportifs. Il en sera de même si les bracelets d'identification ne sont pas portés correctement ou s'il est constaté une tentative de fraude ou une fraude. Il sera obligatoire de porter ces bracelets à partir du CH d'entrée au parc de départ (H-10') jusqu'à la fin du Rallye, au podium d'arrivée.

Bracelets d'identification : Chaque pilote qualifié recevra avant le départ, un bracelet de couleur identifié « PILOTE » (poignet gauche) et le copilote, d'un bracelet d'une autre couleur identifié « COPILOTE » poignet droit. Ces mentions seront suivies de « F » pour un équipage dont le pilote est féminin. Ces bracelets seront contrôlés (y compris leur fixation) aux départs des ES et aux points stop.

3.3P. ORDRE DE DEPART

L'ordre des départs pour l'épreuve de positionnement (PI) sera établi par la FFSA selon l'ordre prévu dans le règlement standard des rallyes, et dans chaque groupe et classe, selon le nombre de points obtenus pour la qualification.

Pour la 2ème section, l'ordre des départs sera établi selon le classement de la PI (hors pénalités éventuelles, celle-ci étant ajoutée pour la 1ère étape).

Pour la 2ème étape, l'ordre de départ sera établi selon le classement obtenu après la dernière ES disputée dans la 1ère étape; hors pénalité.

~~La Finale VHC partira après la Finale de la Coupe de France.~~

■ 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au Règlement Standard des Rallyes de la FFSA et de la Coupe de France des Rallyes.

4.2P. PNEUMATIQUES

Conforme au Règlement Standard FFSA.

Information : le changement de pneumatique sera autorisé uniquement dans le parc d'assistance.

4.3P. ASSISTANCE

4.3.1P. Parc d'assistance

Il sera situé à Lunéville, avenue de Lattre De Tassigny.

Le parc sera ouvert à partir du Jeudi 13 Octobre à 14h00 et il devra être libéré au plus tard le Dimanche 16 Octobre à 13h00 (après la remise des prix).

Conforme au Règlement Standard FFSA.

Lors de leur arrivée, le responsable de l'équipe d'assistance des concurrents devra se présenter au responsable du parc avant l'installation. Les emplacements seront attribués par l'organisateur.

Sauf demande spécifique, les concurrents d'un même comité seront regroupés.

L'espace maximum sera de 80m² par voiture et de 120m² pour deux voitures. Un seul véhicule d'assistance par équipage sera admis. Il sera identifié par un sticker qui devra être COLLE sur le pare-brise à l'intérieur du véhicule.

(RAPPEL : Les concurrents sont responsables des agissements de leurs accompagnants et assistances et ils peuvent être sanctionnés en cas d'infraction aux règles)

La vitesse dans le parc est limitée à 30km/h.

4.3.2P. Parc remorque

Un parc à remorques est prévu à MONCEL LES LUNEVILLE (avenue de l'EUROPE, en face du supermarché Cora), aux Etablissements CERAMICA,

Aucune remorque ne sera admise dans le parc d'assistance en raison de l'espace disponible, ni dans le parc d'attente pour les vérifications.

A leur arrivée, les voitures de course devront être déchargées dans ce parc et elles se rendront par l'itinéraire indiqué aux vérifications (l'assurance du rallye prend effet dès que la voiture est déchargée). Cependant les voitures devront porter obligatoirement les marques d'identification prévues à l'article 4.6 du RS ainsi que les numéros et différentes publicités. La circulation se fera à vitesse réduite.

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour la Finale de la Coupe de France des Rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm * 110mm) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipé à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mm * 110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

■ 5P. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative (non rachetable) fera l'objet d'un communiqué qui sera publié avant le début des reconnaissances sur le site officiel de la Finale.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité est interdite, sauf autorisation écrite de l'organisateur.

Toute action publicitaire, commerciale ou de promotion s'appuyant sur l'image du rallye est interdite.

L'exploitation commerciale ou non des images (photos et vidéos) sans autorisation verra les contrevenants poursuivis devant la justice.

■ 6P. SITE ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

La Finale de la Coupe de France des Rallyes est composée :

D'un prologue de 54,01km comprenant une ES de 9,50km.

De deux étapes, pour un kilométrage total de 466,96km dont 126,9km en 8 ES.

PROLOGUE : 55,25km dont 9,50km en 1 ES soit :

PI : FFSA 9,50km

Les temps réalisés dans la PI ne serviront que pour le positionnement des concurrents pour l'ordre des départs de l'Etape 1 et ils ne seront pas retenus pour le classement de la Finale. Les éventuelles pénalités routières seront cependant comptabilisées et ajoutées pour le classement de l'étape 1.

1ère étape : 127,64 km dont 27,9km en 2 ES soit :

ES1 : Les FRICHES 13km

ES2 : Les VOITINES 14,9km

2ème étape : 347,66km dont 100,40km en 6ES (2 boucles de 3ES) soit :

ES3 et 6 : Les FRICHES 13km x 2 = 26km

ES4 et 7 : Les VERRIERES 24,2km x 2 = 48,4km

ES5 et 8 : La GRANDE MAISON 12,30km x 2 = 24,6km

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement Standard des Rallyes.

6.2.1P.

3 passages maximum sont autorisés. Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance sont interdits. L'accès à une ES doit obligatoirement se faire par le départ. Et la sortie par l'arrivée.

6.2.2P. Véhicules :

Conforme au Règlement Standard des Rallyes de la FFSA

6.2.5P. Durée :

Il y aura deux sessions, l'une les Samedi 8 et Dimanche 9 octobre 2016 et l'autre le Mercredi 12 et Jeudi 13 octobre 2016. Les concurrents auront le choix de l'une ou de l'autre session, mais le panachage sur les deux sessions est interdit.

HORAIRES : de 8h30 à 18h00 pour toutes les épreuves spéciales (ES).

Une fiche de contrôle des reconnaissances sera remise à chaque équipage. Elle devra être présentée à chaque demande des organisateurs lors des reconnaissances et elle devra être rendue lors des **VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES COMPLEMENTAIRES obligatoires**. Cette fiche devra être remplie par l'équipage au départ et à l'arrivée de chaque ES en notant l'heure au stylo à bille. L'absence d'indication ou des indications raturées ou falsifiées lors d'un contrôle seront considérées comme une infraction aux reconnaissances et sanctionnées comme tel. (Voir article 6.2.7 du Règlement Standard des Rallyes).

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur. Les contrôleurs seront identifiés par des chasubles. Le refus de s'arrêter à un de ces contrôles sera considéré comme une fraude et sanctionné comme tel.

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Les instructions seront communiquées prochainement par un additif.

6.4P. CIRCULATION

Conforme au Règlement Standard des Rallyes de la FFSA.

■ 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

Conforme au Règlement Standard des Rallyes de la FFSA.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au Règlement Standard des Rallyes de la FFSA.

7.2.11P.

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

combinaison orange marquée « commissaire »

combinaison blanche ou une chasuble prévue dans les RTS.

Les autres officiels auront des chasubles avec indication de la fonction.

■ 8P. RECLAMATION ET APPEL

Conforme au Règlement Standard des Rallyes de la FFSA.

■ 9P. CLASSEMENT

9.1P. CLASSEMENT PILOTE

Les points marqués lors des rallyes qualificatifs servent uniquement pour la qualification à la Finale. Le classement de la Coupe de France des Rallyes sera établi en fonction du classement général de la Finale.

9.2P. CLASSEMENT COPILOTE

Un classement des copilotes sera établi dans les mêmes conditions.

9.3P. CLASSEMENT PILOTE JUNIOR

Conforme au Règlement Standard des Rallyes de la FFSA
Il sera extrait du classement général de la Finale.

9.4P. CLASSEMENT PILOTE FEMININE

Conforme au Règlement Standard des Rallyes de la FFSA
Il sera extrait du classement général de la Finale.

9.5P. CLASSEMENT DES LIGUES DU SPORT AUTOMOBILE

Le classement final des Ligues sera établi en fonction du classement général de la Finale.
Une attribution de points, limitée aux 5 premiers équipages de chaque Ligue, sera faite comme ci-après :

Attribution des points suivant le classement par classe :

1 ^{er}	15 points
2 ^{ème}	12 points
3 ^{ème}	9 points
4 ^{ème}	7 points
5 ^{ème}	5 points

Si le nombre de partants dans une classe est inférieur à 3, l'attribution des points est la suivante :

1 ^{er}	5 points
2 ^{ème}	3 points

■ I0P. PRIX ET COUPES

Une dotation de 15 000€ sera attribuée par la FFSA aux 6 premières Ligues du Classement des Ligues du Sport Automobile, répartie de la façon suivante, **sous réserve qu'au moins 50% des qualifiés des Ligues concernées soit présent à la Finale :**

1er.....	5 000€
2ème.....	3 500€
3ème.....	2 000€
4ème.....	1 500€
5ème.....	1 000€
6ème.....	500€

L'organisateur récompensera tous les équipages classés (pilotes et copilotes) présents à la Remise des Prix par des coupes ou des Trophées.

Une prime de 1 500€ sera attribué par la FFSA à la Ligue ayant mis en place le plus beau stand du Village des Ligues du Sport Automobile.

COUPES COMMISSAIRES :

5 commissaires tirés au sort seront récompensés par l'organisateur lors de la remise des prix.

REMISE DES PRIX :

Elle aura lieu le Dimanche 16 Octobre à 10h00 (précise, ouverture des portes à 9h30) au centre Erckman.

Une tenue correcte est exigée.

Compte tenu de l'importance de la remise des prix et de sa durée, les concurrents sont informés que l'horaire prévu pour le début de la cérémonie sera respecté.

RECEPTION :

La distribution des prix sera suivie d'une réception en l'honneur des concurrents et des officiels ayant participé à la Finale.

LUNEVILLE 2016



Finale des Rallyes - chez ASA STANISLAS

64, rue de Viller - 54300 Lunéville

03 83 18 87 94 - 06 89 20 95 43 ■ finaledesrallyes2016@gmail.com